



INFO'TOUIT-CGT

n°34

Mars 2025



CONTACT : - ugict-cgt@rennesmetropole.fr ou cgt@rennesmetropole.fr 06 31 67 12 67 / 06 31 67 96 04

Ce Touit est le vôtre! Appel à contribution pour de futurs articles ou interpellez-nous!

AGENT·E DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE MALADE



Ensemble, défendons nos droits pour être bien protégés et bien rémunérés à 100%.

La loi de finances pour 2025 apporte des changements importants concernant votre indemnisation en cas de congé de maladie ordinaire (CMO).

À partir du 1er mars 2025, durant les trois premiers mois de votre CMO, vous percevrez 90 % de votre traitement après application de la journée de carence, au lieu du plein traitement jusqu'ici en vigueur. Cette mesure s'applique également aux agents contractuels de droit public.

PERTE FINANCIÈRE

Ce que vous devez savoir lors des arrêts maladie

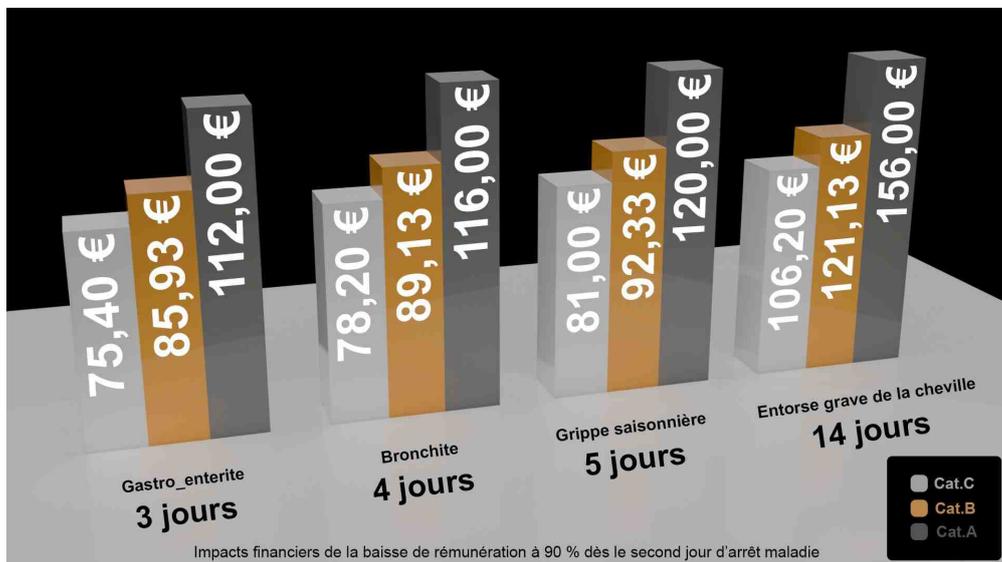
1 jour de carence + rémunération les jours suivants à 90%

Une mesure qui vous concerne :

Cette réduction s'appliquera à tous les CMO accordés, y compris les prolongations. Dès le 1er mars tout nouvel arrêt de travail constituera un nouveau CMO, même s'il prolonge une période précédente. Pour les agents de catégorie C, qui représentent 75 % de la fonction publique territoriale, cette perte de revenu est significative et suscite des préoccupations d'équité.

Position de la CGT

La CGT propose que les collectivités locales garantissent une rémunération à 100 % pour leurs agents en arrêt. La CGT revendique également la suppression des jours de carence et de la baisse de la rémunération, tant dans le privé que dans le public, en période d'arrêt maladie ordinaire. Dans le secteur privé, les employeurs peuvent compenser la différence, aussi nous allons proposer à Mme La Maire / Présidente, de rester libre de garantir une rémunération à



Le 8 mars à Rennes, 7000 personnes ont défilé, parfois avec leurs enfants pour les sensibiliser face aux inégalités

<https://forms.gle/7YnRGSFdBBycBJeWA>



Questionnaire sur le report des congés



Nous souhaitons recueillir votre avis sur la proposition de l'administration de changer les règles de report du reliquat de congés d'une année sur l'autre. Hier encore, les agents pouvaient poser leur reliquat de congés de l'année N jusqu'au 30 avril de l'année N+1. Demain, les agents devront avoir épuisé tous leurs congés de l'année N au 31 janvier de l'année N+1 ou mettre le reliquat sur un Compte Épargne Temps (CET).

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

NOTRE DECLARATION du 6 mars

Ce 6 mars, nous avons abordé plusieurs préoccupations importantes :

- ☛ **Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)** : demande de désignation d'un référent VSS et formation de tous les membres de la F3SCT.
- ☛ **Inondations en Ille-et-Vilaine** : demande d'autorisations spéciales d'absence (ASA) pour les collègues sinistrés.
- ☛ **ASA climatique** : proposition de création d'une ASA climatique pour les épisodes climatiques extrêmes.

- ☛ **Conservatoire à Rayonnement Régional** : attente des conclusions de l'enquête administrative.
- ☛ **Chariots pour la pré-imprégnation** : demande de déploiement rapide pour prévenir les troubles musculo-squelettiques.
- ☛ **Conditions de travail : Inquiétudes concernant la perte de rémunération** lors d'arrêts de maladie et la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA).

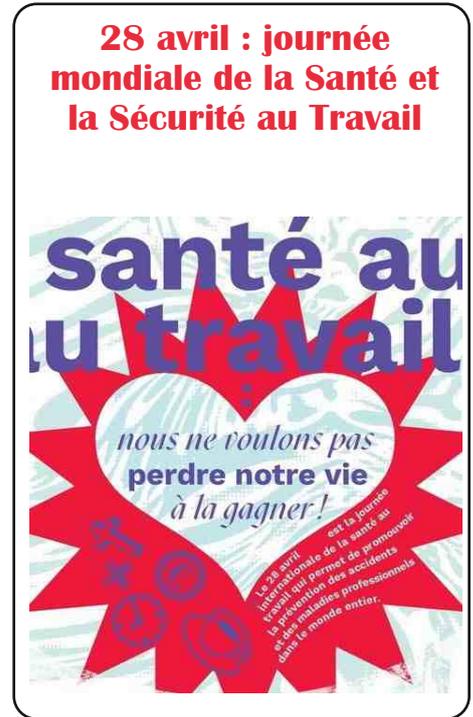


Vos élus du
F3SCT
vous
informent



POUR EN SAVOIR PLUS

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2025/03/cst-mars-25-interventions-releve-des-avis/>



INFO SERVICES



ECOLES : DES ABSENCES NON REMPLACÉES

Politique de la DEE Les absences non remplacées des agents territoriaux perturbent gravement le fonctionnement des écoles et la santé de nos collègues. On dirait que la DEE pense que les écoles peuvent fonctionner en mode "improvisation totale"!

Impact sur le Fonctionnement : Les

animateurs, ATSEM et agents de restauration absents non remplacés surchargent les enseignants et le personnel restant. Qui a dit que les enfants n'aimaient pas les repas froids et en retard ?
Des collègues privés de formations et de délégations syndicales De nombreux agents hésitent à suivre des formations ou à prendre des délégations syndicales, craignant de laisser leurs collègues dans une situation tendue. Après tout, qui veut

être le héros qui abandonne le navire en train de couler ?

Il est crucial que la DEE prenne des mesures pour remplacer systématiquement les agents absents. Mais alors, l'administration souhaite-t-elle vraiment que les agents aient des délégations syndicales ? Est-ce que les responsables sont conscients des risques psycho-sociaux que cela engendre pour nos collègues ?

DEE
RENCONTRE
APRES MIDI

-vendredi 28 mars : Contour St Aubin
-vendredi 28 mars : Pasteur



Faby Le Moal
Tél : 06 87 38 16 55

DJB
RENCONTRE
14H30 - 16H30

-lundi 24 mars : Salle ASMR
-mardi 25 mars : Salle Rouge Gorge Maurepas
-lundi 31 mars : Salle Direction de Quartier Villejean



Laurent Cairon
Tél : 07 78 68 53 96

EHPAD
RENCONTRE
À 14H30

-lundi 24 mars : Résidence le Colombier
-lundi 7 avril : EHPAD Gaëtan Hervé
-vendredi 11 avril : EHPAD Raymond Thomas
-mardi 29 avril : Résidence Léon Grimault



nos déléguées
Celine et Charlotte
Tél : 07 72 45 49 90

ugict-cgt-c.devilaine@rennesmetropole.fr



Ecole : Interview d'une correspondante de restauration

LES CORRESPONDANTS DE RESTAURATION, LES GRANDS OUBLIÉS DE LA RÉORGANISATION !

Nous l'appellerons Patricia

À Rennes, chaque école compte un correspondant de restauration, soit 45 au total. La profession est largement féminine, avec seulement 2 ou 3 hommes dans cette fonction.

Patricia, en quoi consiste le poste de correspondante de restauration ?

Le poste de correspondante de restauration, c'est un peu comme être chef d'orchestre, mais avec des casseroles ! Entre réchauffer les plats, préparer les entrées et desserts, et passer les commandes, il faut jongler avec les normes d'hygiène pour des repas au top. Il-elle encadre les agents de restauration (AER) pour une symphonie sans fausse note. Et tout ça, sans trébucher sur une caisse de légumes une seule fois ! Donc il faut avoir une forte capacité d'adaptation.

Peux-tu nous décrire une journée de travail ?

Une journée type ? Dès la première heure, je suis au taquet ! Blouse enfilée, je vérifie le matériel, la température des chambres froides et la livraison des produits. Je prépare les entrées et desserts, puis je remets en température les plats. Je consulte mes mails et passe les commandes si besoin. J'accueille les collègues AER et organise

les tâches. Avant le service, je m'assure que toutes les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire soient respectées. Je suis aussi très vigilante sur les régimes spéciaux et les repas santé PAI (Projet Accueil Individuel), voire j'aménage des repas. Par exemple aujourd'hui il y a de la béchamel et je dois adapter un repas pour un enfant allergique au lactose ! Pendant les deux services, je veille à la bonne coordination des collègues pour une distribution fluide des repas aux enfants. Après le service, je supervise nettoyage et rangement, puis je passe en revue les stocks et prépare les commandes. Enfin, je transmets les effectifs sur un logiciel spécifique. Et tout ça, sans renverser une seule fois un plateau de desserts !

Quels sont les problèmes rencontrés parfois dans ta journée ?

Tout d'abord, en fonction des absences de collègues, je dois organiser les deux services. Je dois aussi répondre aux doléances des uns et des autres : AER (Agent Employé de Restauration), REL (Responsable Éducation Loisir), ASEM (Assistant Agent Spécialisé des Écoles Maternelles). J'accueille également les livreurs et tous les intervenants extérieurs. En cas de panne des chambres froides ou autre, j'avertis le service technique et je réorganise les repas, en mettant en place des repas de substitution. Mon rôle est

bien de résoudre tout problème éventuel. Et bien sûr, tout cela en gardant le sourire et en espérant que la machine à café ne tombe pas en panne !

Qu'est-ce qui te plaît le plus dans ton travail ?

Ce qui me plaît le plus, c'est la diversité ! Chaque jour, c'est une nouvelle aventure. Entre préparer les plats, gérer les stocks, le travail administratif et encadrer les collègues, il y a toujours quelque chose à faire.

Quelle a été l'évolution principale dans ton métier ?

L'évolution majeure a été l'informatique et l'arrivée du logiciel J-Doc en liaison avec la cuisine centrale. Un sacré gain de temps, mais il a fallu s'y mettre ! Malheureusement, les formations n'ont pas toujours été au rendez-vous, et on n'a qu'une demi-heure face à l'ordinateur, ce qui est trop peu.

Qu'est-ce qui pourrait être amélioré dans ta profession ?

Ce qui pourrait vraiment améliorer notre profession, c'est une meilleure reconnaissance et l'accès au grade d'agent de maîtrise. Nous sommes des "encadrants fonctionnels" et un encadrement hiérarchique serait logique. Noyau de l'équipe, nous jouons un rôle primordial au sein de celle-ci. Ne sommes-nous pas pénalisés parce qu'une majorité de femmes occupe cette fonction ?



Lors d'une présentation par le service Paie-Carrière des objectifs :

1/ une procédure de recrutement harmonisée

2/ des critères de recevabilité candidatures clarifiés

AGENTS DE MAÎTRISE Sécuriser, harmoniser les conditions de recrutement

3/ une clarification attendue en termes de profil/ compétences

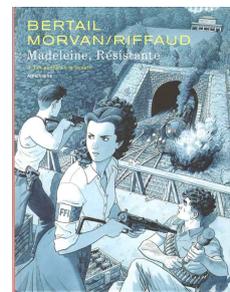
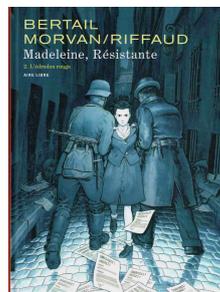
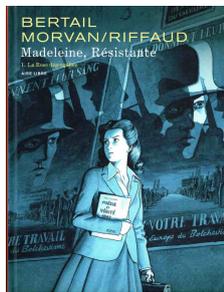
L'UGICT-CGT a mis en avant les points suivants :

- **Importance de la clarification des attendus en terme d'encadrement de la part des agents de maîtrise,**
- **Importance d'acculturation de la part de leur encadrement direct et supérieur de ces attendus,**
- **Respect et garantie d'octroi des**

moyens de remplir cette mission d'encadrement direct auprès des équipes .

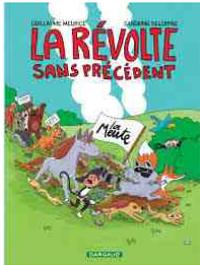
Un travail devra être engagé de réécriture des fiches de poste des agents de maîtrise au sein de nos collectivités, avec eux ou elles, bien évidemment.

☛ **Si vous avez des questions sur ce sujet, n'hésitez pas à revenir vers nous!**



Madeleine, une jeune fille pleine de vie, voit son existence bouleversée par le conflit. Sous le nom de code "Rainer", elle rejoint la Résistance, incarnant la résilience et la force des femmes face à l'oppression. Cette trilogie de bandes dessinées explore les émotions, les sacrifices et les choix difficiles des personnages, offrant un récit riche en détails et en mémoire. À travers ses souvenirs, Madeleine nous invite à réfléchir sur le courage et la résilience face à l'adversité.

MADELEINE RESISTANTE - Jean-David Morvan et Madeleine Riffaud - Illustrateur : Dominique Bertail-Édition: Dupuis



L'histoire commence avec une petite chienne abandonnée sur le bord de la route. Elle est sauvée par un autre animal qui lui explique que les humains sont épouvantables et que les animaux ont créé un collectif pour lutter contre eux. La bande dessinée mêle action, suspense, humour et émotion, tout en abordant des thèmes sérieux comme la maltraitance animale et l'écologie.

BD humoristique de Guillaume Meurice, illustrée par Sandrine Deloffre - éditions Dargaud



Guide d'autodéfense pour personnes confrontées au racisme, sexisme, homophobie, grossophobie etc. dans le cadre du travail. Dans ce livre Marie Dasylyva donne pour chaque cas son expertise et les clés légales et psychologiques pour survivre à des situations quotidiennes. C'est aussi un plaidoyer politique pour résister au racisme, pour changer les règles du jeu et transformer durablement la société. L'autrice invite chaque personne à ne pas rester à sa place et retrouver son humanité perdue. **Survivre au taf : stratégies d'auto-défense pour personnes minorisées - Marie Dasylyva - Edition Les Daronnes 28 Janvier 2022**



**REJOIGNEZ LA CGT !
ENSEMBLE, NOUS SOMMES
PLUS FORTS**

Pourquoi adhérer à la CGT ?

- 1 Force syndicale puissante** : La CGT, organisation influente, siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique
- 2 Revendications construites ensemble** : Les revendications sont élaborées avec les agent.e.s, basées sur leurs besoins collectifs et individuels.
- 3 Engagement collectif** : Plus il y a d'adhérents, plus les revendications ont du poids
- 4 Cotisation accessible** :
CGT : 9 à 11€ par mois
UGICT-CGT : 0,7% du salaire net par mois
- 5 Avantage fiscal** : Crédit d'impôt de 66% des cotisations annuelles versées.

À Rennes, deux syndicats



Adhésion à la CGT
pour les catégories C
hormis les agents de
maîtrise



Adhésion à la UGICT
pour les catégories
A et B et agents
de maîtrise